

revue interne de la c.p.a.m. du tarn

# TRAITS D'UNION



La Sécurité  
**50** ans

OCT - NOV - DEC. 95

N° 17

## AU SOMMAIRE

---

### ÉDITORIAL

Pierre ROBERT, Président du Conseil  
d'Administration **1**

---

### ACTIONS CAISSE

Programme du Cinquantenaire **2**  
Photos souvenirs

---

### PORTRAIT

Présidents et Directeurs de la Caisse  
du Tarn **4**

---

### LE DOSSIER

Il était une fois... la Sécu **6**

---

### LOISIRS

Les loisirs en 1945 **9**

---

### INFO C.E.

Petites histoires des premiers C.E. **10**

---

### ÉVASION

Le "Petit Écho de la Mode"... en 45 **11**

---

### CARNET

Le personnel dans les années 40 **12**

### PHOTOS DE COUVERTURE

- *Fond (double page), locaux provisoires de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale du Tarn : l'aile de l'ancienne Poste d'Albi éparpillée par l'incendie provoqué par une colonne allemande en août 1944.*

- *Les locaux actuels, place Lapérouse, après rénovation.*

"Traits d'Union" est le journal interne de la CPAM du Tarn réalisé avec le concours du service Études et Communication.

*Directeur de la publication : Aimé FRAYSSE,*

*Éditorial : Pierre ROBERT,*

*Rédacteur en chef : Jean-Michel MAFFRE,*

*Secrétaire de rédaction : Michel BESSODES,*

*Maquettistes : Jean-Marie DUCROCQ, André NOVAK, et la collaboration de Danièle MALATERRE,*

*Photographie : Michel BESSODES, archives : Jeannette GOBAT, René ESPY, Louis BRIANT,*

*Imprimeurs : Denis BANTEAUX, Jean-Marie DUCROCQ.*

Ce numéro de "Traits d'Union" a été réalisé avec le concours de Viviane BOUDES, Brigitte FILIZZOLA, Sylvie FONTES, Danièle MALATERRE, Monique PUYUELO, Pierrette RAYMOND.

# Éditorial

## 50 ANS, LE TEMPS D'UN BILAN

Les ordonnances de 1945 ont créé un nouveau service public, la "Sécu", géré par des administrateurs représentant les bénéficiaires. En 50 ans, plusieurs centaines d'administrateurs se sont succédés dans le Tarn, désignant huit présidents et cinq directeurs. Tous ont été guidés par une idée force : rapprocher la Caisse des assurés. Ainsi ont vu le jour les centres de Mazamet, Castres, Graulhet, Carmaux et Cantepau. En outre, la Caisse tient des permanences dans 25 villes de moindre importance. Ce rapprochement a été complété, ces dernières années, par la personnalisation des contacts et des courriers adressés aux assurés.

Le "remboursement" nécessite aussi de nombreuses relations avec les professions de santé. Les "débutants" ont été particulièrement difficiles. Il fallait, situation inédite, s'entendre sur les tarifs de remboursement et sur bien d'autres points. C'est seulement en 1970 (à mi-parcours de notre histoire) qu'est intervenue la première convention médicale, qui allait ouvrir la voie au développement du conventionnement avec toutes les professions de santé. Dans ce cadre conventionnel, maintenant bien établi, la Caisse entretient des relations normales avec toutes les professions de santé. Plusieurs dizaines de réunions par an permettent de traiter les questions d'intérêt commun.

Pour ses 50 ans, la "Sécu" est fragilisée par la crise économique. Face à cette crise, la solidarité est plus nécessaire que jamais. Les difficultés d'aujourd'hui imposent à tous les acteurs, gestionnaires des Caisses, professionnels de santé, assurés sociaux, d'agir avec esprit de responsabilité.

*Pierre ROBERT*

# LA SÉCU :

## 50 ans qu'elle assure...

Le 50<sup>e</sup> anniversaire est l'occasion de montrer le visage d'une institution - la branche maladie du régime général - qui n'a pas à rougir de ce qu'elle a fait depuis 1945.

Comment maîtriser les dépenses ? Quel partage opérer entre assurance et solidarité ? Quelle clarification des comptes ? Ce sont le fonctionnement et la gestion du système qui sont en jeu. Ces débats de fond restent ignorés du grand public, lequel risque de n'en retenir que les effets négatifs.

L'objectif du 50<sup>e</sup> anniversaire est de contribuer à poursuivre la (re)découverte de la Sécu par les assurés.

C'est avec quelques jours d'avance, sur la date anniversaire du 4 octobre 1995, que la CPAM du Tarn a signalé cet événement au grand public par sa présence à la Foire Économique de CASTRES. Du 22 septembre au 1<sup>er</sup> octobre notre stand a rappelé toute l'histoire de la Sécu, au travers d'une exposition composée d'une vingtaine de panneaux fournis par la CNAM.

Une première série représente une fresque historique segmentée par périodes qui relate des grands faits de société et de l'évolution de la Sécurité Sociale.

L'espace thématique, composé de 5 autres panneaux, présente l'Assurance Maladie.

Viennent ensuite 4 panneaux, réalisés par nos soins, qui font l'histoire de la CPAM du Tarn et son organisation.

### L'expo voyage

Cette exposition a été intégralement reprise du 4 octobre au 7 octobre, sous un chapiteau installé à ALBI, place du Vigan, avec comme point fort la "journée enfants", le 4 octobre.

Ce jour anniversaire a été fêté en collaboration avec la CAF et l'URSSAF ainsi qu'avec le service péri-scolaire de la mairie d'ALBI. Concours de dessins, goûter, cadeaux et lâcher de ballons ont été au menu.

Vous avez pu découvrir cette exposi-

tion lors de notre "rencontre" du 13 octobre et la revoir dans votre Centre jusqu'à la fin décembre.

- Le Jeudi 5 octobre, une émission spéciale d'une 1/2 heure, sur RADIO ALBIGÈS, aura permis de rappeler aux auditeurs nos 50 ans d'existence et de parler de l'évolution de 1946 à nos jours.

- Début octobre, la revue de la Sécurité Sociale Midi-Pyrénées avec notre page tarnaise a été également consacrée au cinquantième anniversaire.

- Depuis fin août, les enveloppes de

sence de l'exposition du cinquante-naire dans la gare de TOULOUSE, à l'aérodrome de BLAGNAC, et en décembre, au Salon de l'Étudiant INFOSUP à TOULOUSE, accompagnent notre démarche.

Dans cette même optique nous sommes adressés à l'Académie du Tarn pour proposer aux lycéens un Projet d'Action Éducative (P.A.E.) ; étude sur l'évolution de la Sécurité Sociale de sa naissance à nos jours et sur son avenir.

Le grand public aura pu, grâce à ces manifestations, prendre conscience de la chance d'avoir ce système de protection sociale et de la nécessité d'être vigilant et actif pour le préserver.

Nous ne manquerons pas dans le prochain numéro de faire le compte-rendu détaillé de toutes ces opérations.

### Un "T.U." historique

Le contenu de ce numéro spécial fait de ce "Traits d'Union" une référence historique tarnaise de notre organisme.

Ce 50<sup>e</sup> anniversaire est aussi l'occasion pour nous rappeler que si nous avons pu assurer 50 ans de solidarité et pouvons aujourd'hui envisager de prolonger notre action, c'est en grande partie grâce à ces femmes et ces hommes qui ont fait la SÉCU en des temps difficiles où rien n'était acquis. **T.U.**



nos courriers sont marquées du logo du 50<sup>e</sup>.

- La presse locale, informée par nos soins, a relayé l'évènement et mentionné notre présence sur les divers lieux d'exposition.

- Enfin, mais cela vous le savez, nos locaux ont arborés le logo du 50<sup>e</sup> : ballons géants, affiches...

Des manifestations régionales : pré-

## PHOTOS SOUVENIRS

Pour la préparation de ce 50<sup>e</sup> anniversaire, des "anciens" de la Caisse nous ont confiés leurs photos. Certaines illustrent les articles de ce numéro.

Voici quelques images de plus... pour le plaisir de chercher qui est qui... et de se souvenir.



# DES PRÉSIDENTS, DES DIRECTEURS, et nous, et nous, et nous...

En 50 ans d'existence la Caisse Primaire du Tarn a vu passer 8 Présidents à la tête de son Conseil d'Administration et 5 Directeurs. Tous ont eu le souci constant d'assurer le meilleur service possible à l'assuré, en s'appuyant sur le personnel dont Aimé FRAYSSE s'accorde à dire qu'il est "le meilleur atout de l'entreprise".

La gestion des Caisses a évolué et il est difficile de comparer la période d'après-guerre à aujourd'hui. Chaque Président, chaque Directeur, a marqué de son empreinte sa fonction. La Direction de la Caisse est devenue progressivement de plus en plus collégiale.

Des changements juridiques ont également modifié les responsabilités respectives. Depuis le décret du 12 mai 1960, le Directeur devenu seul responsable du personnel "nomme aux postes, règle l'avancement et dirige la discipline".

Plus près de nous, les années 1980 ont vu apparaître l'informatique, les Contrats Pluri-annuels d'Action Concertée (COPAC), le développement du partenariat avec les professionnels de santé, l'évolution de la communication et le développement de la gestion des risques. Autant d'éléments qui ont contribué à faire évoluer les responsabilités des administrateurs et à transformer la fonction de Direction.

## Confidences Directoriales

**Georges SAHUQUET** (propos recueillis par son fils) :

«La maison de la rue de la République avait été louée à la condition que le grand salon du 1er étage ne soit occupé que par le Directeur, afin de préserver l'état du parquet. A sa création, la Sécurité Sociale avait une réputation très "rouge"... A tel point que j'avais été "menacé" d'excommunication.»

**Louis FOULQUIÉ** nous a fait part d'un souvenir qui l'a marqué pour sa future carrière de Directeur. Dans le Centre de MILLAU, au début de sa carrière, il y avait eu un cambriolage du coffre-fort, sans effraction.

«A la suite de l'enquête et de la suspicion qui s'en est suivie, 3 perquisitions, 2 gardes à vue, 2 divorces ont eu lieu.»

D'où cette réflexion :

«La rigueur est indispensable dans un service public au niveau des procédures et de l'organisation.»

Les relations humaines sont très importantes pour lui :

«Le cadre est là pour mettre de l'huile dans les rouages et non de l'huile sur le feu... sans commentaires.»

**Aimé FRAYSSE** : «Je ne pensais pas, jeune directeur que je passerai des nuits entières avec les professionnels de santé pour discuter des conventions définissant nos relations.»

«Quant j'ai débuté dans l'Allier comme Directeur-Adjoint, j'ai écrit 15 pages pour justifier la création de 3 postes : aujourd'hui tout est réglé par les ratios de gestion.

C'est le contraire des évangiles : les premiers seront les derniers...» **T.U.**



Georges SAHUQUET, premier Directeur de la Caisse.

## Les Directeurs depuis 1946

### Georges SAHUQUET

Né en 1886, à LACABARÈDE dans le Tarn. Marié, 6 enfants. C'est en 1935 qu'il devient Directeur de la Caisse d'Assurance Sociale "l'Union Mutualiste Tarnaise". Directeur de notre Caisse du 20 juin 1946 jusqu'en décembre 1961, date de sa retraite. Il décède le 1er mars 1962.

### Albert CHOUNET

Béarnais d'origine, il est né le 9 mars 1915. Inspecteur de la Direction Régionale de la Sécurité Sociale détaché à ALBI, il prend la direction de la Caisse du 1er janvier 1962 au 14 mars 1964. Il réintègre la Direction Régionale et revient diriger notre Caisse de juillet 1965 à mars 1975. Il décède le 2 juillet 1981.

### Gaston BERNICHE

Né le 11 août 1937 à PARIS, dans le 12e arrondissement. Marié, 4 enfants. Vient de la Caisse de FOIX dans l'Ariège, le 1er juin 1975. Il repart à l'URSSAF d'ORLÉANS, le 31 mai 1978.

### Louis FOULQUIÉ

Né le 24 juin 1921, marié, deux enfants. Après avoir assuré l'intérim d'Albert CHOUNET, il prend ses fonctions de Directeur du 1er juin 1978 au 31 décembre 1982, date de sa retraite.

### Aimé FRAYSSE

Né le 20 octobre 1943 à MELJAC, dans l'Aveyron. Marié, deux enfants. Après un premier poste à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, il est nommé Directeur-Adjoint à la CAF de MOULINS dans l'Allier, puis Directeur-Adjoint à la Caisse d'ALBI. Il succède à Louis FOULQUIÉ en qualité de Directeur, depuis le 1er janvier 1983.

Pierre ROBERT, Président du Conseil d'Administration de la CPAM du Tarn depuis le 17 avril 1984, est né le 26 janvier 1935, dans le Tarn. Infirmier Général de l'Hôpital de CASTRES, retraité depuis peu.

Nous lui avons demandé comment il concevait son rôle et sa fonction :



3 juillet 92 : Pierre ROBERT (à d.) et Aimé FRAYSSE (à g.) accueillent Gilles JOHANET, Directeur de la CNAM.

**Pierre ROBERT** : « Devenu Président du Conseil d'Administration de la CPAM du Tarn le 17 avril 1984, j'ai pris mes fonctions avec Aimé FRAYSSE, Directeur de la Caisse. Depuis, je peux dire que nous "fonctionnons" de façon très homogène. Chacun de nous deux détient ses prérogatives : nos rôles sont très clairs et chacun respecte celui de l'autre.

La symbiose entre le Président et le Directeur est une des conditions essentielles pour assurer la bonne marche de la Caisse et l'application des décisions du Conseil d'Administration.

Par rapport à mes collègues du C.A., mes qualités personnelles de rigueur et d'efficacité, ainsi que mon souci de gérer au mieux les relations humaines, font que je pense être reconnu comme un bon animateur, respectueux de l'avis de mes collègues.

Mais ce qui me semble le plus important à privilégier, c'est la qualité du service rendu à l'assuré.

C'est ma principale préoccupation depuis 11 ans et dans un contexte national difficile. Je crois que nous y réussissons : rapidité de paiement, qualité d'accueil, efficacité sont les atouts majeurs de notre Caisse.

Pour parvenir à la maîtrise des dépenses, il m'est apparu nécessaire d'entretenir des relations de qualité avec le Service Médical et les professionnels de santé.

Je me suis appliqué à assurer la cohésion de la Caisse et à en donner une bonne image à l'extérieur. » **T.U.**

### Les Présidents du Conseil d'Administration

2 avril 1946 - 27 mai 1947	<b>Marcel FABRE</b>
28 mai 1947 - 25 juillet 1947	<b>Louis FIEU</b> (bureau provisoire)
26 juillet 1947 - 13 mai 1948	<b>Marcel FABRE</b> Démission le 13.5.48
13 mai 1948 - 11 juin 1948	Intérim par <b>Robert DELAHAYE</b> , vice-président
12 juin 1948 - 3 mai 1950	<b>Louis FIEU</b> Éloigné d'Albi par une mutation, Louis FIEU délèguera ses pouvoirs à <b>Jean CARRIÈRE</b> , vice-président du 6.10.49 au 30.10.49 et du 3.12.49 au 4.5.50 Démission de Louis FIEU le 4.5.50
4 mai 1950 - 21 juin 1950	<b>Robert DELAHAYE</b>
22 juin 1950 - 25 juin 1952	<b>Jean BOULOGNE</b>
26 juin 1952 - 19 octobre 1955	<b>Robert DELAHAYE</b> Il quitte le département le 20.10.45.
20 octobre 1955 - 29 novembre 1955	Intérim par <b>Marcel FOUCRAS</b> , vice-président
30 novembre 1955 - 24 avril 1956	<b>Marcel FOUCRAS</b> (bureau provisoire)
25 avril 1956 - 8 novembre 1967	<b>Marcel FOUCRAS</b>
9 novembre 1967 - 4 septembre 1972	<b>Jean MOMOT</b>
5 septembre 1972 - 16 avril 1984	<b>Marcel VEDEL</b>
17 avril 1984	<b>Pierre ROBERT</b>



17 juin 93 : Pierre ROBERT inaugure l'Espace Accueil rénové du Centre de MAZAMET.

# Il était une fois

## LA SÉCU...

*C'était il y a cinquante ans ...*

*Naissait alors ce qui allait devenir une des plus grandes institutions nationales : la SÉCURITÉ SOCIALE.*

*Même si les prémices d'une certaine solidarité apparurent au Moyen-Age avec les chartes corporatives, il aura fallu attendre le 4 octobre 1945 pour que soit posé le principe d'une généralisation de la protection sociale à l'ensemble de la population.*

De tout temps, la maladie, l'accident, le chômage, la vieillesse, entraînent une baisse ou une perte de revenus, engageant des dépenses supplémentaires que l'individu ne peut pas toujours assurer.

Face à ces risques, la société a de tous temps apporté des réponses partielles. De la charité aux sociétés de secours mutuels, des caisses de compensation aux assurances sociales, les réponses à ces "risques sociaux" ont été, jusqu'en 1945, fragmentaires.

Des systèmes de Sécurité Sociale se sont progressivement développés dans tous les pays industrialisés. Ils ont d'abord été basés sur la technique individuelle de l'épargne qui a bientôt connu ses limites en excluant les classes sociales les plus déshéritées et cependant les plus vulnérables.

Progressivement se sont mis en place des systèmes faisant appel à autrui : assistance, responsabilité civile, assurance et mutualité. Mais la technique de l'assurance qui lie le montant de la contribution à l'importance du risque à courir entraîne des primes trop élevées pour les personnes les plus vulnérables : grands malades, personnes âgées.

Au XIXe siècle la condition de la classe ouvrière est si misérable que les techniques traditionnelles (l'assistance ou les contributions volontaires) doivent être adaptées. Ainsi apparaissent les premières lois de protection sociale au sens le plus large. Tout d'abord en Allemagne où BISMARCK, pour des raisons politiques, fait voter plusieurs textes rendant obligatoire une protection sociale de base. De nombreux pays suivent ces initiatives. Mais c'est aux États-Unis que la loi de 1935 fait référence aux termes de Sécurité Sociale. C'est en quelque sorte l'acte de naissance du concept de Sécurité Sociale.

### Les évolutions

Progressivement, les principes se sont affinés notamment en Angleterre où BEVERIDGE énonce un plan de protection sociale de caractère général et uniforme.

Avant la guerre, une distinction était faite entre les "risques malheureux" (maladie, invalidité, accident de travail) qui ne concernaient que les sa-

lariés et les "risques heureux" (charges familiales) qui assuraient une protection renforcée, étendue à l'ensemble de la population active. A la libération, les facteurs socio-économiques précipitent le renouvellement du sys-



Pierre LAROQUE (premier Directeur Général de la Sécurité Sociale au Ministère du Travail).

tème français. Le gouvernement provisoire de la République Française fait appel à Pierre LAROQUE pour préparer les réformes qui vont se traduire, dans un premier temps, par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945.

Celui-ci, s'appuyant notamment sur la plate-forme élaborée par le Conseil National de la Résistance va proposer la mise en place d'un régime unique auquel devrait être rattaché l'ensemble de la population.

Le premier pas consiste à doter ce régime de structures administratives totalement nouvelles. La trame est constituée par un réseau de caisses : des caisses primaires et des caisses régionales d'assurances sociales. Les CAF conserveront leur autonomie de gestion pour les prestations familiales. Une Caisse Nationale de Sécurité Sociale coiffe l'ensemble et assure sa trésorerie. Chacun des organismes de Sécurité Sociale est doté d'un Conseil d'Administration comprenant, pour les 2/3, des représentants des assurés sociaux parmi lesquels deux représentants du personnel de la Caisse. Le dernier tiers regroupait les employeurs et les associations familiales. Les travaux législatifs, entrepris en 1945, se sont poursuivis pendant toute l'année suivante notamment à travers le décret du 8 juin 1946 qui contient toutes les dispositions pratiques nécessitées par la mise en place et le fonctionnement des nouveaux organismes.

Il faut cependant noter que la presse a réservé peu de place à cette naissance, hormis "Libération" qui prend toute la mesure de l'évènement. La promotion n'est pas non plus très bien assurée par le gouvernement lui-même. Non seulement la signature de DE GAULLE ne figure pas sur l'ordonnance d'octobre, mais aussi l'absence d'exposé des motifs, lors de la parution au Journal Officiel, dénote une anomalie sérieuse pour une loi marquant le début d'une ère nouvelle dans la protection sociale.

En outre, la grande ambition de créer un régime universel a échoué devant l'hostilité de certaines catégories sociales qui ont souhaité conserver leur protection particulière et leurs avantages antérieurs (travailleurs indépendants, cheminots, marins).

### La Caisse du Tarn

L'application sur le terrain des ordonnances de 1945 fut relativement rapide. Notre département n'est pas en reste : à partir du 1er juillet 1946, les diverses caisses d'assurances sociales (la Caisse Départementale, la Mutualiste, le Travail,...) fusionnèrent tout en restant chacune dans ses propres locaux. Et c'est en octobre 1946

### LA SÉCU VUE PAR NOS AINÉS

"C'était une époque formidable."  
"Nous étions une famille."

"Tout se passait dans la bonne humeur."

"Il y avait de la solidarité entre employés, on n'hésitait pas à recevoir les jeunes embauchés chez nous le soir, pour leur apprendre le travail."

"On faisait un effort constant pour satisfaire les assurés, on avait l'impression d'y arriver."

"On pensait que la Sécu deviendrait l'organisme le plus important."

qu'eut lieu l'emménagement à la vieille Poste, immeuble en partie incendié par les Allemands.

Le personnel fut recruté parmi les employés des diverses caisses et tous les fichiers assurés réunis en un seul.

L'immeuble comprenait 2 étages.

Tout en haut se situaient les services cotisations et accidents de travail (service géré à l'origine par des assurances privées et rattaché au 1er janvier 1947 au régime général).

Les locaux n'avaient pas été rénovés et le travail s'effectuait au milieu des poutres calcinées, certains employés faisant même de l'équilibre dessus. Ceux qui avaient leur bureau près du mur touchaient avec la tête les tuiles du toit, l'été il faisait tellement chaud

que la journée de travail commençait vers 4 h.30 pour se terminer vers midi.

Afin d'aérer les bureaux, un gros ventilateur était installé au sous-sol et propulsait l'air à l'étage par de gros tuyaux. Celui-ci en arrivant dans les services faisait voler tous les papiers. La "buffatière", comme il était surnommé, était tellement bruyante que les employés du rez-de-chaussée, au grand dam de leurs collègues des étages, l'arrêtaient régulièrement.

### Le chaud et le froid

L'hiver par contre, il faisait très froid. Le chauffage se faisait grâce à un poêle à charbon.

Deux employés étaient désignés, chaque semaine, par le Chef de Service, un homme pour monter le charbon, une femme pour "décendrer" le poêle. Mais malheur au couple qui le laissait éteindre, il était de corvée une semaine de plus !

Au premier étage se trouvaient les bureaux du Directeur (Georges SAHUQUET), de l'Agent Comptable (Henri ASSIÉ) et la Comptabilité. Celle-ci était installée dans la cuisine d'un ancien logement de fonction qui avait conservé une hotte et une cheminée. C'était un agent de la comptabilité qui allait chercher l'argent à la Trésorerie, cinq à six fois par jour. Pierre



30-9-46 : la Sécu s'installe provisoirement dans l'aile non incendiée des locaux de la Poste (les services postaux sont hébergés dans les étages de l'immeuble de "Printania").

MAUREL a effectué ces trajets pendant dant 18 ans : il était armé d'un revolver non chargé qui lui a déformé toutes les poches...

Au rez-de-chaussée, on trouvait le service Immatriculation et le guichet. Une banque séparait les employés des assurés, ce qui posait problème à la caissière : elle était tellement petite qu'elle dépassait à peine au-dessus. Les relations entre employés et assurés étaient très amicales. Certains venaient très souvent et étaient presque des amis : comme ce monsieur qui venait tous les jours chercher son indemnité journalière et à qui un employé donnait des dossiers à classer... jusqu'à ce que le Chef de Service lui précise qu'il n'était pas habilité à faire travailler les assurés ! Le mobilier, installé dans les locaux de la Poste, était des plus sommaires : tréteaux, tables en bois.

Les décomptes étaient transcrits sur des carnets à souche avec des carbones à l'aide de crayons encre devant être affûtés régulièrement afin d'imprimer le 3<sup>e</sup> volet. Par souci d'économie on se servait de supports, sortes de tubes sur lesquels étaient emmanchés les crayons afin d'utiliser ces derniers jusqu'au bout. Les décomptes étaient ensuite reportés sur des fiches de positionnement. Au tout début, ces fiches étaient classées dans des caisses à poisson.

### COMMENT SE FAIRE REMBOURSER EN 1946

Tout d'abord être salarié et effectuer un minimum de 60 h. par trimestre (ou être conjoint ou ayant-droit).

Au guichet de la Sécurité Sociale, présenter la feuille de soins délivrée par le médecin et l'ordonnance prescrivant les médicaments.

Les médicaments n'ayant pas de vignettes, l'employé doit comparer la facture du pharmacien avec l'ordonnance.

Tous les soins sont remboursés à 80% à condition que les tarifs applicables aient été respectés.

L'employé ayant fait son décompte, le contrôleur le vérifie et le remet à la caissière. Il ne reste plus qu'à recevoir son dû.

C'est beau la SÉCU...

Rapidement le Conseil d'Administration inclut dans son budget l'achat de fiches de couleurs différentes pour l'assuré, le conjoint et les enfants mais aussi des bacs pour les classer.

Il décide aussi, et cela dès juillet 1946, de faire imprimer les feuilles de maladie et différents imprimés à en-tête de la Sécurité Sociale.

En même temps qu'ALBI, le centre de MAZAMET était créé, il prenait la relève de la Caisse d'Assurance Sociale Locale.

### Décentralisation

Mais pour les assurés ne pouvant se déplacer ni à l'un ni à l'autre des centres de paiement, des correspondants locaux, situés dans les grandes villes du département, récupéraient les feuilles de maladie et les transmettaient à ALBI. Ils recevaient en retour un bordereau et le montant des remboursements en espèces. Jusqu'au jour où un correspondant indélicat fit un détournement de fonds, les paiements s'effectuèrent par la suite par mandat.

Le 29 septembre 1947, s'ouvre, grâce à l'impulsion du Conseil d'Administration, le centre de CASTRES. Situé dans les locaux de l'ancien commissariat de police, avenue de Gaulle, avec un effectif de 9 employés, il possède un logement de fonction pour le Chef de Centre.

La liaison entre ALBI et CASTRES se faisait à moto, jusqu'au jour où celle-ci prit feu avec les documents.

Puis en 1950, la Poste d'ALBI voulant réintégrer ses locaux, la Sécurité Sociale loua l'actuel immeuble de la MJC, rue de la République. Le propriétaire d'ailleurs ne fut d'accord qu'à la condition que le Directeur occupe la grande salle du 1<sup>er</sup> étage. En effet, il tenait à protéger le parking.

Des éléments importants marquèrent cette époque, ce fut l'apparition des stylos, des machines dactylos, facturières, mais aussi des chaises dactylos. C'était une grande nouveauté, aussi les employés s'amusaient-ils quelque peu avec. Le Chef de Service les voyant tourner dessus les réprimanda et les fit venir le soir pour rattraper le temps perdu.

Aussi pour se venger un seau d'eau fut suspendu sur la porte : la suite reste à imaginer...

La location à la MJC étant provisoire, le Conseil d'Administration chercha une solution définitive.

Le choix se porta sur une construction place Lapérouse, à l'emplacement de l'ancienne caserne de la gendarmerie.

Le déménagement fut effectué fin juin 1953. Tout le monde mit la main à la pâte, le Directeur conduisait la camionnette, les employés s'étaient transformés en déménageurs et tout fut fait en une journée.

Et nous y sommes toujours... T.U.



Juillet 1953 : le nouvel Immeuble, place Lapérouse.

# LOISIRS 1945...

## SPORTS

**Tennis** Yvon PETRA rentre de captivité. Malgré une mauvaise blessure au genou, sa volonté lui offre la victoire à Roland-Garros.

**Cyclisme** Le Tour de France ne peut encore être relancé.

En attendant, applaudissons Éloi TASSIN qui vient de remporter le Grand Prix des Nations, une course contre la montre à 37.005 km/h.

**Rugby** Le 9 avril se déroule la finale du championnat de France. AGEN l'emporte contre LOURDES 7 à 3, au terme d'un match difficile qui s'est transformé en pugilat.

**Bowling** Le bowling connaît un vif succès grâce à l'influence de l'armée américaine.

## MUSIQUE

Joseph COSMA accompagne en musique les poèmes de Jacques PRÉVERT.

Cora VAUCAIRE, Yves MONTAND, Juliette GRÉCO, les Frères JACQUES

interprètent : "Les feuilles mortes", "Les enfants qui s'aiment", "Barbara"...

"Rappelle-toi Barbara" Il pleuvait sans cesse sur Brest.

Et ce jour-là

Tu marchais souriante  
Épanouie, ravie, ruisselante

Sous la pluie..."

A Bobino, Charles TRÉNET chante "Douce France". Georges ULMER

interprète une chanson d'actualité "J'ai échangé ma voiture contre une jeep".

Le "Top 50" de l'année :

"Mon cœur est un violon" de Lucienne BOYER.

"Baisse un peu l'abat-jour" d'Élyane CÉLIS.

"Fleur de Paris" interprété par Jacques HÉLIER.

La première grande émission de radio de l'après-guerre organise des concours de chanteurs amateurs dans différents quartiers de PARIS.

## THÉÂTRE

Théâtre Hébertot à PARIS :  
première de "Caligula", avec Gérard PHILIPPE.

## CINÉMA

Jean CARNÉ produit le film (commencé en 1939), celui qu'il désigne en tant que "film de la paix retrouvée" : "Les enfants du Paradis" eût un succès considérable.

Il tient l'affiche 20 mois. Il dure 3 h.1/4, est diffusé en 2 parties et le prix des places est de 80 f.

Il est interprété par de prestigieux acteurs :

Jean-Louis BARRAULT, ARLETTY, Pierre BRASSEUR, Marcel HERRARD, Robert LE VIGAN, Louis SALOU, Maria CASARES.

Christian JACQUE produit aussi un film qui ne fut qu'un demi succès :

"Carmen" avec Viviane ROMANCE et Jean MARAIS.

En 1942, un film coûtait 7 millions et demi ; en 1945, 15 millions.

Le cinéma américain fait également la joie du public : tourné en 1939, "Autant en emporte le vent" arrive enfin sur les écrans, accueilli par le succès que l'on connaît.

John FORD rend hommage aux soldats américains. Il met en scène "Les sacrifiés", avec

John WAYNE, Donna REED, Robert MONTGOMERY.

## HAUTE-COUTURE

Pierre BALMAIN s'installe rue François Ter, à PARIS.

## LECTURE

Boris VIAN devient l'auteur à succès de "J'irai cracher sur vos tombes" et de "L'écume des jours".

"Le Monde" remplace "Le Temps" (interdit).

Nombre de villes et de villages proposent une lecture publique... et le taux de lecture augmente considérablement.

## GUINGUETTES

Les jeunes qui ont 20 ans n'ont connu que la guerre. Ils s'offrent maintenant la joie de s'amuser, de danser, de chanter. C'est une jeunesse qui s'enivre de plaisirs simples : les dimanches après-midi, ils ne manquent pas de se rendre, à bicyclette, à la guinguette... du bonheur pour toute une semaine.



1948 : Grand Prix d'ALBI sur le circuit de SAINT-JUËRY - LA RENAUDIÉ.

## LES PETITES HISTOIRES DES PREMIERS C.E.

*Des origines à nos jours, la vie du Comité d'Entreprise est faite, à la fois, de préoccupations constantes et de réponses ponctuelles à des problèmes d'actualité. Gestion d'un côté, avec le souci de coller à l'actualité sociale, et animation du groupe social de l'autre : deux domaines qui apparaissent dès les premiers C.E..*

La première réunion du Comité d'Entreprise s'est tenue le 30 novembre 1948 à 14 h.45, dans le bureau du Directeur de l'époque, Georges SAHUQUET.

La préoccupation essentielle des Français... et des employés de la Sécu, était la quête de la nourriture. Cartes d'alimentation, bons de ravitaillement avaient encore cours. C'est pourquoi une des premières commissions mise en place est celle du ravitaillement. Elle monopolise les ordres du jour, sous la conduite efficace du Directeur. Avec 200 000 francs de l'époque de fond de roulement (environ 33 000 F actuels), il faut acheter les denrées d'épicerie contingentées ou non. Pour ce faire, on fait appel à M. BROUZES ou M. GAYRAL, négociants en alimentation, qui proposent des prix de gros. Le succès de cette entreprise repose sur une parfaite organisation pour la manipulation, la répartition et le collage des tickets.

Progressivement, d'autres commissions se mettent en place. Certaines vous sont (encore) familières : par exemple "l'Arbre de Noël". A ce sujet, une anecdote est relatée dans le P.V. du 22 décembre 1948, faisant état d'une escroquerie "à la poussette". En effet, deux personnes se sont présentées chez M. GALONNIER, fournisseur des jouets et ont pris sur le compte du C.E. une poussette et une poupée. Morallité : "Il ne convenait pas à M. GALONNIER d'être aussi confiant, et nous ne pouvons pas payer cette dette : il en a été averti, il supportera cette dépense (sic)".

1948 / 1950 : c'est une époque formidable où tout est à bâtir : l'organisation de la Caisse, le Comité d'Entreprise, l'établissement d'un règlement intérieur, etc... Les évolutions connues depuis reposent sur les fondations posées en ces temps héroïques. C'est un vaste chantier dans lequel chacun se doit d'apporter sa pierre.

### LES PREMIERS BUDGETS

Pour 1948, le Comité d'Entreprise élu en fin d'année, s'est borné à organiser un "Arbre de Noël". Montant de la dépense 80 000 F.

#### Budget prévisionnel pour 1949

- Commission des oeuvres sociales : 335 000 F pour les colonies sanitaires, colonies de vacances, placements familiaux, aides familiales et "Arbre de Noël" 1949.
- Commission du ravitaillement : 200 000 F pour le fond de roulement du groupement d'achat.
- Commission sportive : 100 000 F pour équiper une équipe de football et de volley-ball, permettre la pratique de la natation et du ping-pong et prendre en charge les cotisations à divers clubs.
- Commission de la bibliothèque : 120 000 F pour l'achat de livres d'études, de dictionnaires, de romans...
- Commission sanitaire : 120 000 F pour affilier tout le personnel à une Caisse de Secours Mutuel et à la Caisse Mutualiste Chirurgicale, ainsi que pour l'envoi de colis aux employés malades qui se trouvent en sanatorium ou en préventorium.

#### Ces demandes sont débattues en Conseil d'Administration.

Le C.A. demande que son Président veille à une distribution judicieuse des fonds. Le rôle de certaines commissions est contesté. Des administrateurs ne souhaitent pas la prise en charge totale de la couverture complémentaire. D'autres suggèrent que le Comité d'Entreprise attribue des bourses aux enfants poursuivant les études ou aux agents souhaitant se perfectionner.

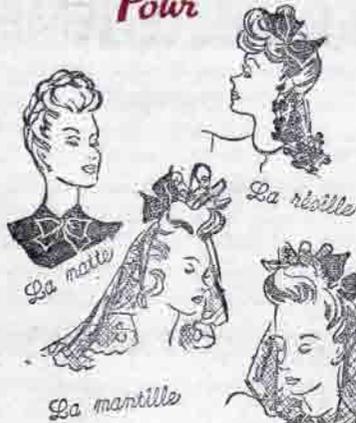
Le C.A. estime souhaitable que la question du logement soit étudiée. Enfin, certains souhaitent une bibliothèque plus technique, intégrant une documentation importante sur la Sécurité Sociale... **T.U.**



25 ans plus tard, un "Arbre de Noël" historique, entièrement animé par les agents et leurs enfants, sous l'impulsion de Jeannette GOBAT (1974).

♦ ♦ ♦

## Pour remplacer votre Chapeau



La résille, qui se fait en gros-tulle ou dentelle, devient très habillée si on la garnit de petits nœuds ou de fleurs de velours.

La natte, vraie ou postiche, « habille » une coiffure et permet de sentir au-tête, sans cesser d'être distinguée.

La mantille si seyante se porte surtout le soir, en tulle uni ou à pois, en fine dentelle. Des volants et un gros nœud de velours évoquent le peigne des Espagnoles.

Le turban est drapé facilement avec une longue écharpe. Procéder ainsi : épingler sur la tête une petite forme faite d'un ovale et d'une bande de sparterie pour former comme une petite « robe ». La recouvrir de tissu (fig. 1). Draper d'abord l'écharpe sur la nuque, croiser les deux bouts en avant, les passer derrière la calotte (fig. 2) ; les nouer ou les croiser ensuite en avant et cachar les bouts sous le drapé (fig. 3).

Changer souvent de chapeau est devenu un luxe pour celles qui n'ont pas assez d'habitude ou de temps pour faire leurs propres modèles.

Il existe, heureusement, des coiffures variées permettant de remplacer le chapeau trop coûteux.



### NOS COURRIERS

Réponses courtes... 8 francs (1 bon remboursable et 5 francs). Réponses détaillées... 16 francs (1 bon remboursable et 13 francs). Le bon peut être remplacé par sa valeur (3 fr.) ou la bande d'abonnement. Il n'est réponsé dans le journal qu'aux questions présentant un intérêt général.

- Quelques formules de savoir-vivre... Allant chez des personnes qui vous sont supérieures, dites : *Comment vous portez-vous ?* — Remplacez la formule *Au plaisir* par une phrase moins familière ; par exemple : *Je vous remercie de votre bienveillance* (ou *bon*) *accueil*. — Quand vous voyez une seule personne d'une famille, dites-lui : *Mon bon souvenir pour tous les vôtres...* ou *Ne m'oubliez pas auprès de Mme X...* ou *Mes amitiés à vos sœurs, etc.* — Quand on vous félicite, répondez gentiment : *Vous êtes trop aimable...* ou *D'est bien peu de chose...* ou *Je suis très fier de votre approbation*. — En offrant des fleurs : *Permettez-moi de vous offrir quelques fleurs... Tous mes vœux... Bonne fête, chère Madame*. — Quand on vous sert la première à table, dites : *Je vous en prie, ne communiquez pas par moi...* ou *Je suis confuse d'être ainsi servie la première*. — L.
- Peut-on utiliser seulement le luminaire électrique pour la célébration de la messe et les autres cérémonies ? — Non. Seul impossible absolu, on doit obligatoirement allumer au moins deux cierges aux grandes-messes, saluts et vêpres, un cierge aux messes basses. L'électricité n'est qu'un complément de l'ambrosie liturgique.
- Une nuance de langage. — C'est vous qui avez raison. On doit dire : *Je vais chez le coiffeur*, chez

le pharmacien. Non pas : *Je vais au coiffeur*, au pharmacien. — L.

Quand on célèbre la fête nationale en Belgique ?

Le 21 juillet, anniversaire de l'avènement de Léopold I<sup>er</sup> en 1831 qui marqua son indépendance. — L.

Comment libeller l'enveloppe d'un femme médecin ?

Madame le Docteur X... — L.

Comment reconnaître le style des manchettes ?

C'est un excellent livre de A.-V. de Walle, paru dans notre « Collection pratique ». Nous pourrions vous l'envoyer franco contre mandat de 25 fr.

Mon mari a-t-il le droit de décaucher et de contrôler ainsi la correspondance que je reçois ?

Naguère, l'art. 213 du Code Civil imposait à la femme le devoir d'obéissance et au mari le devoir de protection. Et la jurisprudence était manimo à reconnaître au mari le droit de contrôler la correspondance de sa femme. Mais la loi du 22 septembre 1943 (non abrogée) modifiant cet article 213, a placé les deux époux sur un plan d'égalité absolue. D'où il faudrait conclure que demeure désormais applicable à la femme comme au mari le principe de l'inviolabilité des lettres. — A.

Louise de Bettignies.

Elle naquit près de Saint-Amand-les-Eaux (Nord) en 1880. Pendant la guerre 1914-18, elle organisa dans les pays occupés par les Allemands un service de renseignements. Emprisonnée en 1918, condamnée à mort, sa peine fut commuée en travaux forcés. Internée à Siegburg, transportée dans un hôpital de Cologne elle y mourut le 17 septembre 1918.

Quel âge a la princesse Elisabeth, héritière du trône d'Angleterre ?

Elle est née le 21 avril 1926. — L.

## LA FEMME COMMERÇANTE

Nous voulons entendre ici, non pas la femme qui gère un commerce conjointement avec son mari, mais celle qui, étant mariée, le gère d'une façon indépendante.

Jusqu'en février 1938, la femme mariée ne pouvait exercer seule un commerce que si elle avait préalablement obtenu une autorisation spéciale de son mari.

Elle demeurait au moins, même dans ce cas, parfois paralysée dans son action. Il lui fallait, par exemple, une autorisation spéciale du mari pour plaider en justice afin de défendre les intérêts de son commerce.

Depuis lors, la situation s'est modifiée, surtout du fait de la loi du 29 septembre 1942 (non abrogée). La femme peut, en effet, exercer, sans aucune autorisation, une profession séparée de celle de son mari. Celui-ci a seulement le droit de s'y opposer, mais seulement s'il justifie son opposition par l'intérêt de la famille. Sinon, la justice autoriserait la femme à passer outre et les engagements professionnels pris depuis l'opposition seraient valables.

Tous les engagements pris par la femme dans l'exercice de sa profession sont exécutoires. Ils ne deviendraient nuls à l'égard du mari ou des tiers que si ces derniers ont personnellement connaissance de l'opposition faite par le mari au moment où ils contractent avec l'épouse.

Lorsque la femme exerce une profession séparée de celle du mari, les biens qu'elle acquiert de ce fait sont, sous tous les régimes matrimoniaux, réservés à son administration et à sa jouissance durant le cours du mariage.

Pour l'inscription au registre du commerce, elle doit fournir ou greffer la déclaration de non-opposition du mari. En cas d'opposition, c'est le jugement autorisant à passer outre que l'épouse doit fournir. L'AVOCAT.

## Une nouvelle parure fait une robe neuve



Vos robes de l'an dernier vous semblent démodées et vous ne pouvez en avoir de neuves. Résignez-vous joyeusement. Car ces jolies parures donneront à vos robes la note moderne qui leur manque.

1. Ce grand col carré rappelle celui de nos maris. Il élargira les épaules d'une robe un peu striquée. Vous le ferez en linon ou organdi et y assortirez les revers des manches. — 2. Voici un long col pélerine encadré d'un volant. Il redonnera de la fraîcheur à un corsage un peu fané et égatera une robe trop sombre. — 3. La dentelle forme ici un joli col carré. Il est relié au volant épais qui l'entoure par un trou-tout dans lequel passe une comète de velours. — 4. Ce long col « chèle » soulignera un décolleté en pointe.

## ABONNEMENTS 72 francs (24 numéros)

Changement d'adresse : 6 fr. et bande d'abonnement.

Adresser le montant au PETIT ECHO de la MODE, 1, rue Garan, PARIS-XIV. Préciser sur le talon du mandat ou du mandat-chèque (compte Paris 28-67) la destination exacte des sommes envoyées.

En cas de changement de périodicité ou de prix, nos abonnés seront servis jusqu'à épuisement de la somme leur restant due.

Linon, soierie, organdi, auront la fraîcheur et la légèreté qu'il réclame. — 5. Un gilet de piqué, rose ou lin-gette, donne de la netteté à une robe de soie ou de laine. Vous le porterez par-dessus la robe ou gliserez dans l'écharpe d'un devant.

## Naissance de la Caisse Primaire du Tarn

### LE FILM DES ÉVÈNEMENTS

Au moment de la parution des Ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, il existe, dans le Tarn, 7 Caisses d'Assurances Sociales : la Caisse Départementale, la Caisse "Le Travail", l'Union Mutualiste Tarnaise, la Familiale, la Mutuelle Interprofessionnelle Autonome de la Région Mazamétaine (MIARM), la Famille Métallurgiste, la Fraternelle Tarnaise.

- 2 avril 1946** Installation du Conseil d'Administration de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale du Tarn, Président : Marcel FABRE.
- 11 mai 1946** Adoption des statuts de la Caisse Primaire.
- 20 juin 1946** Désignation d'un Directeur (Georges SAHUQUET) et d'un Agent-Comptable (Henri ASSIÉ).
- 13 juillet 1946** Les Caisses d'Assurances Sociales arrêtent leurs comptes.
- 16 juillet 1946** La gestion des Caisses d'Assurances Sociales est placée, provisoirement, sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale.
- 30 septembre 1946** Regroupement du personnel des anciennes Caisses dans les locaux provisoires de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale, rue Séré-de-Rivière à ALBI, dans l'aile de l'ancienne Poste épargnée par l'incendie provoqué par une colonne allemande, lors de la Libération.
- 30 septembre 1946** Fusion des fichiers des anciennes Caisses, jusqu'au 5 octobre 1946.
- 7 octobre 1946** Ouverture au public de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale.
- 1er janvier 1947** Création du Service "Accidents du Travail". Nouveaux numéros d'immatriculation des assurés.
- 24 avril 1947** Premières élections des Administrateurs des Caisses de Sécurité Sociale par les assurés d'une part, et les employeurs d'autre part.

Le **Contrôle Médical** demeure dans les locaux de l'ancienne Caisse Départementale, 56 rue Croix-Verte, à ALBI. La M.I.A.R.M., ancienne Caisse

d'Assurances Sociales, donne naissance à la succursale mazamétaine de la nouvelle Caisse de Sécurité Sociale. Elle demeure provisoirement

dans les mêmes locaux, à l'Enclos Barbey. Quant à la "Famille Métallurgiste", à SAINT-JUÉRY, elle subsistera en se transformant. A côté de son rôle d'organisme mutualiste (Mutuelle du Saut-du-Tarn), elle sera agréée comme succursale d'entreprise, par le nouveau régime.

Il faudra attendre le 1er octobre 1947 pour voir s'ouvrir le Centre de paiement de CASTRES, dans les locaux de l'ancien commissariat de police, avenue de Gaulle.

Les Centres de CARMAUX et de GRAULHET ne seront créés que beaucoup plus tard, le 20 avril 1975 pour le premier et le 1er mars 1976 pour le second.

Le **Centre d'Examens de Santé**, qui complète le dispositif, a vu le jour le 1er janvier 1954. Situé, dans un premier temps, au nouveau siège de la Caisse Primaire, place Lapérouse à ALBI, il sera complété, le 1er juin 1962, par une antenne à CASTRES, rue Soeur Richard, dans les nouveaux locaux de la succursale. **T.U.**



1949 : le Service "Accidents du Travail" pose devant les locaux provisoires (angle Séré-de-Rivière, place du Vigan).

# LE PERSONNEL

D'une soixantaine de salariés, en 1946, à 134 au 1er juillet 1948, la Caisse Primaire de Sécurité Sociale du Tarn a connu une explosion de sa démographie dans ses premières années d'existence.

L'augmentation du personnel était liée à la croissance du nombre des assurés : 50 000 environ en 1946, près de 80 000 en 48, et près de 100 000 en 1952.

Mais l'accroissement du volume de travail était également dû à des tâches nouvelles : prise en charge du risque "Accidents du Travail" à partir de 1947, mais également gestion de l'Assurance Maladie des retraités et des fonctionnaires. Toujours à partir de cette année-là, immatriculation avec le nouveau numéro national d'identité...

L'embauche du personnel de la Caisse, en cette période, sera de trois ordres. Il y eut d'abord le reclassement, au sein du nouvel organisme, des agents des anciennes Caisses d'Assurances Sociales. Ensuite, dès 1946, l'embauche de personnel supplémentaire, souvent jeune, pour faire face à l'évolution du volume du travail. Les contrats de travail étaient souvent des contrats temporaires renouvelés jusqu'à la titularisation lorsque l'activité prenait un caractère permanent et que l'intéressé donnait satisfaction. Il y eut 14 embauches en 1946, 66 en 1947 et une dizaine environ en 1948. Enfin, en 1947, lors de la création du service "Accidents du Travail", 4 agents d'assurance, ou employés de compagnies privées gérant antérieurement ce risque, furent reclassés à la Caisse Primaire. **T.U.**

## ÉTAT du PERSONNEL de la CAISSE PRIMAIRE de SÉCURITÉ SOCIALE du TARN, au 1er juillet 1948

Directeur : Georges SAHUQUET, Agent-Comptable : Henri ASSIÉ, Secrétaire Général : Jean-Baptiste CHAMPEAUT

### Secrétariat Direction

Marcelle BAYLE  
Georgette MOURLHON  
Simone MAZENS  
Marcel GANDIOL  
Henri MARTY

### Secrétariat Général

Simone TARGUEBAYRE  
Élise BOSCH  
Yvonne DELARUE

### Comptabilité

Berthe SABATIÉ  
Robert BESSIÈRES  
Jean ROQUELAURE  
Pierre MAUREL  
Félix ANDRIEU  
Jeanne TEXEREAU  
Jeanine GAUBERT  
Germaine LOPEZ

### Service Assurances Sociales

Raymond RIEUNAUD  
Alain MARTY

### A - GUICHETS

Rose SABLAYROLLES  
Suzanne DELEBOIS  
Gaston GAILLARD  
Henriette SCHEITLER  
Aline DEREQUET  
Janine ROUGE  
Marcelle ROVIRA  
André LAUR  
Janine RIGAL  
Yvette BOUDES  
Simone BARRAU  
Marthe POUSSE  
Yvonne MOREAU

Robert DUTILLEUL  
Joseph CUADROS  
André BOURGUIGNON  
Marie MERCIER  
Pierre NICOLAS  
Antoinette CASTELBOU  
Victorine LABONNE

### B - SERVICE EXTÉRIEUR

Raymonde PAQUIÉ  
Lucienne LAVOYER  
Jacqueline MARTY  
Odette COURDURIÈS  
Madeleine JALAMA  
Andrée THÉRON  
Janine CABROL  
Odette CABOT  
Muguette ROSSIGNOL  
Pierrette CLAR  
Pierre SANCHEZ  
François SUDRES  
Jean GUÉRINI  
Jeanne PAU

### Service Immatriculation - Invalidité - Décès

Jean FAURY  
Camille BELLOT  
Lucette PAILLOLE  
Madeleine PAULHIES  
Étiennette ASTOUL  
Andrée DUREL  
Christiane GALAUP  
Juliette PINTO  
Josette ALBERT  
Roger JEAN  
Jeannette DUTAU  
René MÉDAULE  
Gabriel ALBARÈDE  
Pierre PEZET

### Service Accidents du Travail

Jean PUECH  
Georges ROUVET  
René VINCENT  
Louis TREILLES  
Arthur CHATAIN  
René ESPY  
Pierre CAMBOULIVES  
Marcel NOUALS  
René ROUZIÈS  
Suzanne VASSEUR  
Janine MAURS  
Lucette COUVEIGNES  
Marie-Louise TARROUX  
Maurice DERONDE  
Colette POTOGENICK  
Michel HEIM  
André IMBERT  
Simone MARQUIER

### Service Cotisations

André CABRIT  
Charles PIOLET  
Jacques BLEYS  
Raymond PAGES  
Cécile DANIS  
Yvonne RAFFANEL  
Roger FAUQUE  
Jean VASSEUR  
Paul SOULIÉ  
René COUSY  
Yvonne MARIN  
Robert HUGOUNENC  
Léo SUC  
Juliette THONET  
Suzanne PIMPRENELLE  
Guy GAUREL  
Odette COUSI  
Francine BRUNET  
Lucette MARAVAL

Raymonde TEYSSEYRE  
Hubert ROCACHÉ  
Bernard ALBOUY  
Janine ROQUES  
Monique MAYNAUD

### Succursale de CASTRES

Léon CHAUVIN  
Jean-Pierre PIERI  
Simone CARVEN  
René FREZOULS  
Guy CHOLET  
André ANDRIEU  
Joseph BONACAZE  
Auguste BRUEL  
Arlette BABY  
Léa SIALINO

### Succursale de MAZAMET

Jean PÉRIÉ  
André ILHE  
Gisèle FAGUET  
Christian DIDRY  
Colette VAISSIÈRE

### Contrôle Administratif (Action Sanitaire et Sociale)

Louis LAGRÈZE  
André SABARTHES  
Adrien VIDAL  
Louis FOURES

### Contrôle Médical

Dr BONGARS, médecin-chef  
Dr GRANIER

Agents administratifs  
Odette DAYDÉ  
Rachel PAULHE  
Émilienne MILLET

# L'article 1er de l'ordonnance du 4 octobre 1945

"Il est institué une organisation de la Sécurité Sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

L'organisation de la Sécurité Sociale assure, dès à présent, le service des prestations prévues par les législations concernant les assurances sociales, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les accidents du travail et maladies professionnelles et les allocations familiales et de salaire unique aux catégories de travailleurs protégés par chacune de ces législations dans le cadre des prescriptions fixées par celles-ci et sous réserve des dispositions de la présente ordonnance.

Des ordonnances ultérieures procéderont à l'harmonisation desdites législations et pourront étendre le champ d'application de l'organisation de la Sécurité Sociale à des catégories nouvelles de bénéficiaires et à des risques ou prestations non prévus par les textes en vigueur." **T.U.**

